

**ARRETE MINISTERIEL DU 14 FEVRIER 1986 FIXANT LES NORMES
ET LA PROCEDURE DE CLASSEMENT DES HOTELS ET
DES RESIDENCES DE TOURISME**

CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉSIDENCE

NOM ET ADRESSE DE LA RÉSIDENCE : Résidence « Les Chalets de Chavières »
Lieudit « Au Teppet» 73 710 Pralognan-la-vanoise.

CLASSEMENT SOUHAITÉ : 3 étoiles

A. CAPACITÉ MINIMALE :

- Nombre de personnes susceptibles d'être accueillies : 390
- Nombre d'appartements (pour 2, 3, 4 personnes ou plus) : 76
- Nombre d'appartements accessibles aux handicapés : 4

B. LOCAUX COMMUNS :

- Entrée indépendante avec réception et salon d'animation : OUI NON
- Ascenseur obligatoire pour accéder au 3^{ème} étage OUI NON
- Surface de ces locaux : mini 60 m2 en 3 étoiles jusqu'à 200 lits, + 10m2 par tranche de 200 lits supplémentaires
 - Sas d'entrée : 7,46 m2
 - Réception - Salon d'animation : 80,49 m2

C. ÉQUIPEMENTS GENERAL MINIMUM :

- Équipement sanitaire (eau chaude et froide) OUI NON
- Chauffage électrique ~~intégré base plus appoint~~ ou individuel OUI NON
- Cabines téléphoniques insonorisées OUI NON
- Standard téléphonique avec téléphone intérieur dans chaque unité d'habitation OUI NON

D. HABITABILITE :

- Occultation opaque extérieure ou intérieure OUI NON
- Revêtement de sol par moquette, dallage ou parquet, assurant l'insonorisation OUI NON
- Confort acoustique conforme au règlement régissant les habitations OUI NON
- Surface minimale par unité d'habitation :
(sanitaires et toilettes non compris)
 - studio 2pers 11m² (kitchenette comprise hors sanit)
 - +9 m² par chambre suppl. + 2m² par lit suppl. au-delà de 2OUI NON
- Cuisine dans les appartements :
 - Evier avec robinet mélangeur, réchaud à plusieurs foyers, réfrigérateur, placards, ventilation, vaisselle et ustensiles en nombre suffisant OUI NON
 - Four ou rôtissoire OUI NON
- Sanitaires privés en local clos par unité d'habitation :
 - Lavabo, baignoire et douche OUI NON
 - Toilettes particulières par unité d'habitation : OUI NON
 - en local séparé ou dans la salle de bain
 - en local séparé quand elle comporte plus de 4 lits
- Toilettes communes avec lavabos dans les parties collectives :
 - 1 dames et 1 messieurs OUI NON
- Équipement électrique des unités d'habitation :
 - 15W/M² minima répartis en une source principale et une lampe de chevet ou applique par personne théorique, point lumineux pour l'éclairage de la table OUI NON
 - Équipement électrique des cabinets de toilette et salle de bain conforme aux règles de sécurité avec point lumineux de lavabo et prise de courant rasoir OUI NON
- Équipement électrique minimum des locaux communs :
 - Couloirs et dégagements 5W/M² OUI NON
 - Locaux communs 10W/M² OUI NON

